

Allocataires de l'ONEM de 50 ans et plus

2000/2009

Table des matières

Préambule	3
1 Répartition régionale des allocataires de 50 ans et plus	4
2 Types d'allocations en 2000 et 2009 (pays et régions).....	5
3 Répartition par genre des allocataires de 50 ans et plus.....	9
4 Répartition des 50 ans et plus selon la « sous-classe d'âge » et le type d'allocation	15
5 Focus sur les allocataires chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi de 50 ans et plus	18
6 Focus sur les interrompants de carrière	20
7 Focus sur les prépensionnés à temps plein	23
8 Focus sur les compléments de reprise de travail.....	25
9 Quelques conclusions en bref.....	27

Préambule

Les allocataires de 50 ans et plus en 2000 représentent 36 % du total des allocataires de l'ONEM.

En 2009, cette part est passée à 40 % du total des allocataires.

En 2009 par rapport à 2000, la répartition par statuts a fortement évolué surtout du fait de l'évolution réglementaire mais aussi de la conjoncture, de l'évolution démographique...

Les allocataires de 50 ans et plus de l'ONEM se répartissent en divers statuts dont l'importance fluctue en fonction d'une série de paramètres dont les plus importants seront examinés dans cette analyse.

Ils peuvent se retrouver essentiellement dans les statuts suivants : chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi, chômeurs temporaires, dispensés, prépensionnés, travailleurs à temps partiel bénéficiaires d'une AGR (allocation de garantie de revenus), activés, interrompants de carrière, accueillants d'enfants, travailleurs frontaliers.

La présente analyse tente de comparer 2000 et 2009 à travers l'évolution de l'importance de chaque statut et ce, par genre, région, sous-classe d'âge etc.

Quand l'évolution sur 10 ans était particulièrement éclairante, elle a été ajoutée.

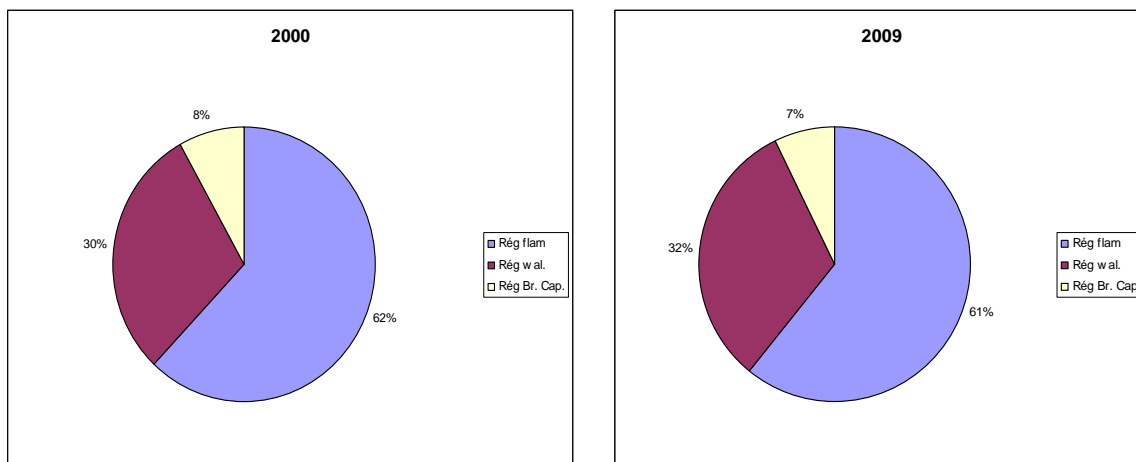
L'examen d'une mesure spécifique destinée à certains allocataires de 50 ans et plus, en l'occurrence le complément de reprise du travail, est traité en fin d'analyse.

1 Répartition régionale des allocataires de 50 ans et plus

2000			2009		
Rég flamande	62%	213.143	Rég flamande	61%	320.218
Rég wallonne	30%	103.106	Rég wallonne	32%	168.536
Rég Bruxelles-Cap.	8%	27.797	Rég Bruxelles-Cap.	7%	38.586
Pays	100%	344.046	Pays	100%	527.340

Avant d'examiner plus précisément les allocataires âgés, il est utile de déterminer le poids qu'ils représentent réellement et comment ils se répartissent régionalement.

En 2000, on enregistrait déjà quelque 344 046 allocataires de 50 ans et +. En 2009, ce chiffre a augmenté de plus de 53 % pour atteindre pas moins de 527 340 unités.



Avec 62 % en 2000 et 61 % en 2009, c'est la Région flamande qui recense très nettement la part la plus importante des allocataires de 50 ans et + du pays. Notons que la part des allocataires âgés est la plus faible en Région de Bruxelles-Capitale avec seulement 8 % en 2000 et 7 % en 2009. Les parts régionales sont restées relativement stables entre 2000 et 2009.

	2000			2009			2000/2009	
	50 et +	tous âges	50+/tous âges	50 et +	tous âges	50+/tous âges	% augment. 50+	% augment. tous âges
Rég flamande	213.143	516.791	41%	320.218	702.815	46%	50,24%	36,00%
Rég wallonne	103.106	354.998	29%	168.536	484.111	35%	63,46%	36,37%
Rég Br. Cap.	27.797	90.580	31%	38.586	126.513	30%	38,81%	39,67%
Pays	344.046	962.369	36%	527.340	1.313.439	40%	53,28%	36,48%

On constate qu'en 2009, la part des 50 ans et plus a augmenté de 4 points pourcent par rapport à 2000 pour atteindre pas moins de 40 % du total des allocataires. Le nombre d'allocataires de 50 ans et plus a augmenté très considérablement soit, + 53,28 % alors que le total des allocataires ne progressait « que » de 36,48 %. Le nombre d'allocataires de 50 ans et plus a le plus progressé en Région wallonne : + 63,46 % suivie de la Région flamande : + 50,24 % et loin derrière, la Région de Bruxelles-Capitale : + 38,81 %. En chiffres absolus, l'augmentation reste la plus forte en Région flamande : + 107 075 contre + 65 430 en Région wallonne et + 10 788 à Bruxelles.

La Région flamande compte en 2009 la part la plus importante de 50 ans et plus, en l'occurrence 46 % du total de ses allocataires. La Région wallonne et de Bruxelles-Capitale enregistrent nettement moins d'allocataires de 50 ans et + par rapport au total des allocataires de chacune de ses régions; respectivement 35 et 30 %.

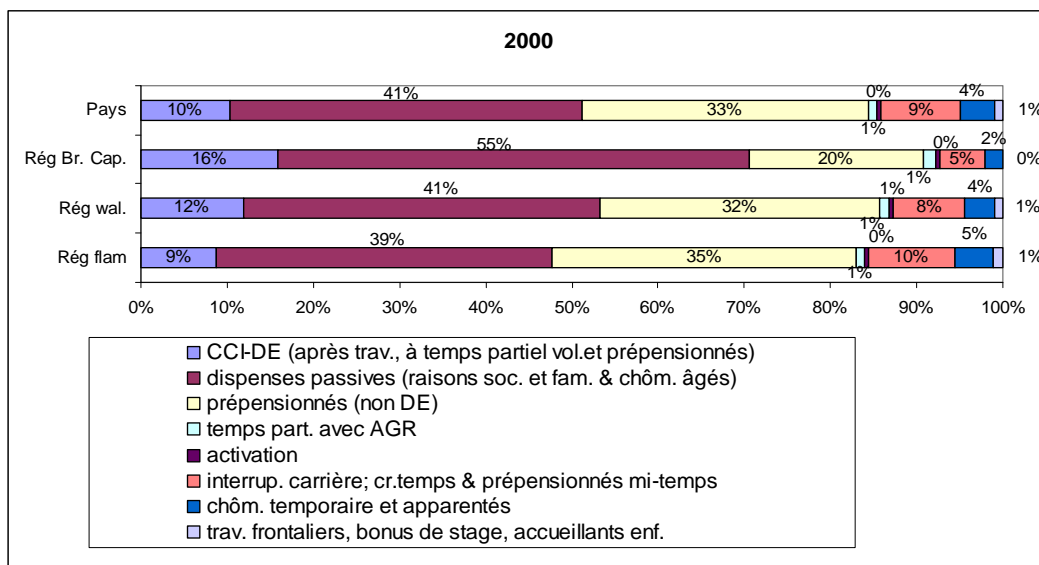
La situation de la Région de Bruxelles-Capitale est très différente de celle des 2 autres régions. On y enregistre, en effet, en 2009 par rapport à 2000, une diminution de 1 point de pourcent (de 31 % à 30 %) tandis que la Région flamande augmente de 5 points pourcent et la Région wallonne de 6.

Ainsi, la part des 50 ans et + en Région flamande a crû encore en 2009 par rapport à 2000, année pour laquelle on enregistrait déjà une part de 41 %. Quant à la Région wallonne, elle est passée de 29 % en 2000 à 35 % en 2009.

2 Types d'allocations en 2000 et 2009 (pays et régions)

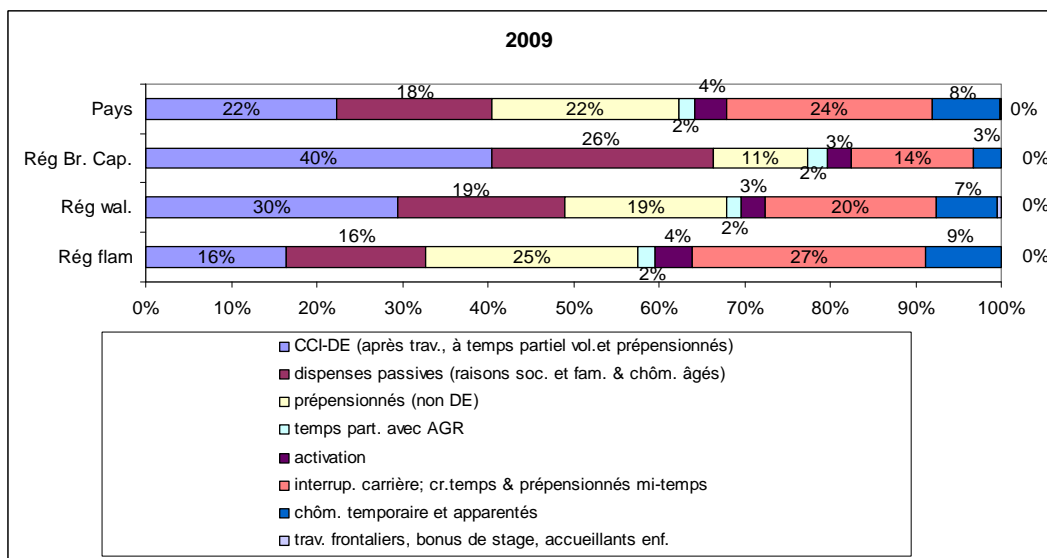
En 2000,

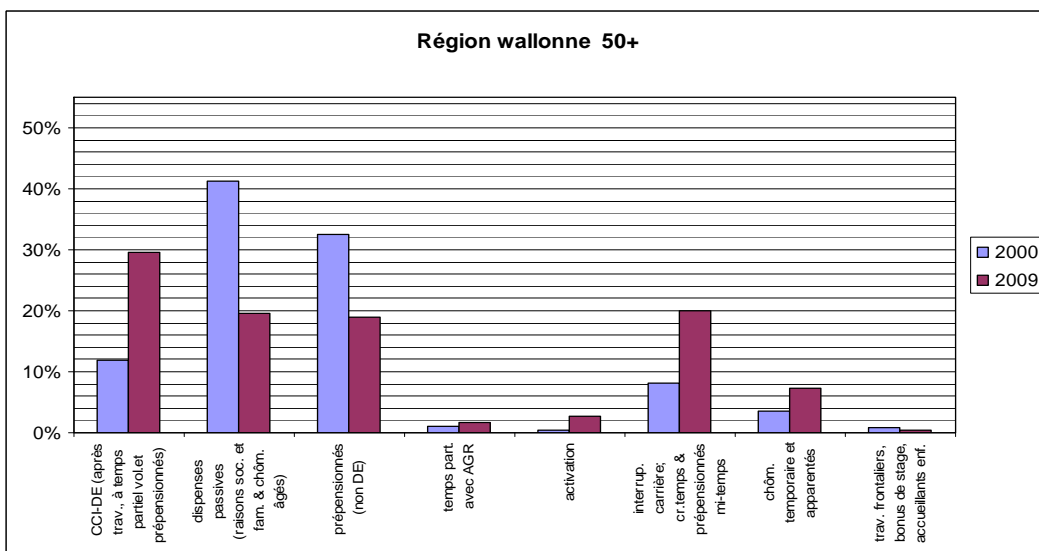
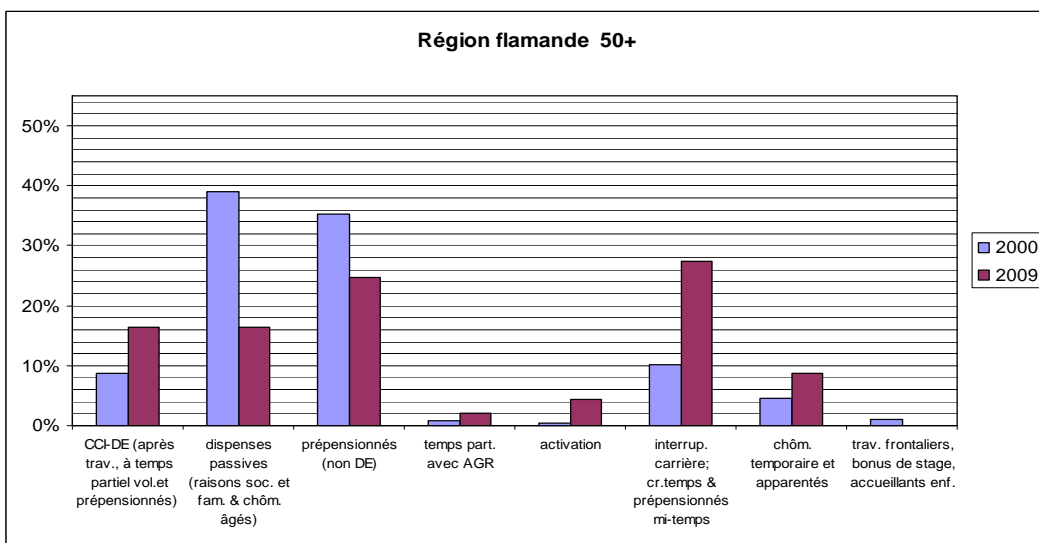
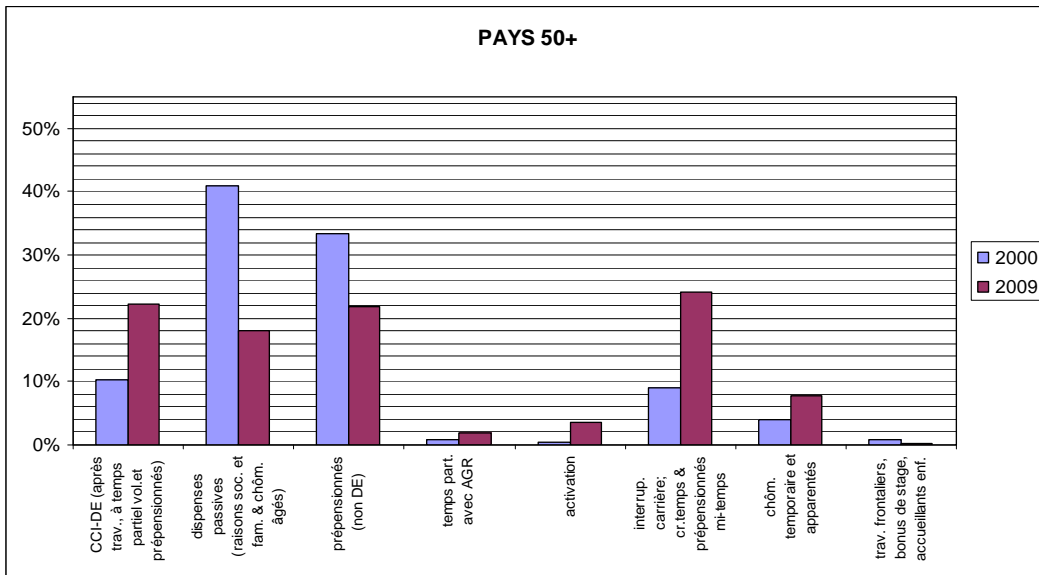
	Rég flam.	Rég wal.	Rég Br. Cap.	Pays
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol.et prépensionnés)	18.687	12.318	4.436	35.441
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	82.970	42.622	15.184	140.777
prépensionnés (non DE)	75.382	33.492	5.603	114.478
temps part. avec AGR	1.803	1.034	390	3.228
activation	953	519	134	1.606
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	21.472	8.452	1.484	31.408
chôm. temporaire et apparentés	9.634	3.708	565	13.907
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	2.242	960	0	3.202
total	213.143	103.106	27.797	344.046

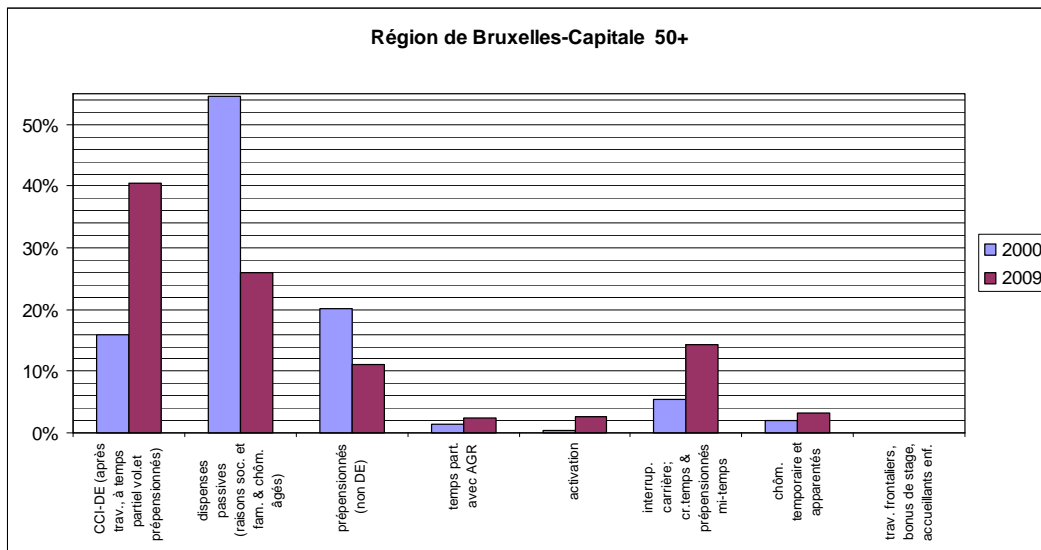


En 2009,

	Rég flam.	Rég wal.	Rég Br. Cap.	Pays
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol.et prépensionnés)	52.449	49.758	15.597	117.803
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	52.392	32.832	10.001	95.224
prépensionnés (non DE)	79.370	31.908	4.274	115.552
temps part. avec AGR	6.490	2.860	899	10.250
activation	13.708	4.584	1.042	19.334
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	87.654	33.779	5.518	126.952
chôm. temporaire et apparentés	27.907	12.141	1.255	41.303
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	248	673	0	921
total	320.218	168.536	38.586	527.340







L'évolution démographique a incité, au cours des dernières années, les décideurs politiques à privilégier les statuts « actifs » et à rendre moins attractifs les statuts « passifs ». Ainsi, par exemple, pour obtenir la dispense, l'âge de disponibilité sur le marché du travail a progressivement, à partir de 2002, été relevé jusqu'à 58 ans. En matière de prépension, depuis le 01/07/2002, des conditions plus strictes ont été prévues pour pouvoir prétendre à la maxi-dispense. Notamment en vertu de la loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité, l'âge d'entrée pour bénéficier de la prépension conventionnelle a aussi été augmenté. Le but de ces mesures était d'augmenter le taux d'emploi des personnes de 50 ans et plus. Les chômeurs de 50 ans et plus peu activés en 2000 représentent 4 % du total des allocataires de 50 ans et plus en 2009. De fait, les évolutions réglementaires ont eu un impact important sur les statuts des personnes de 50 ans et + et expliquent partiellement les glissements de statuts enregistrés en 2009 par rapport à 2000.

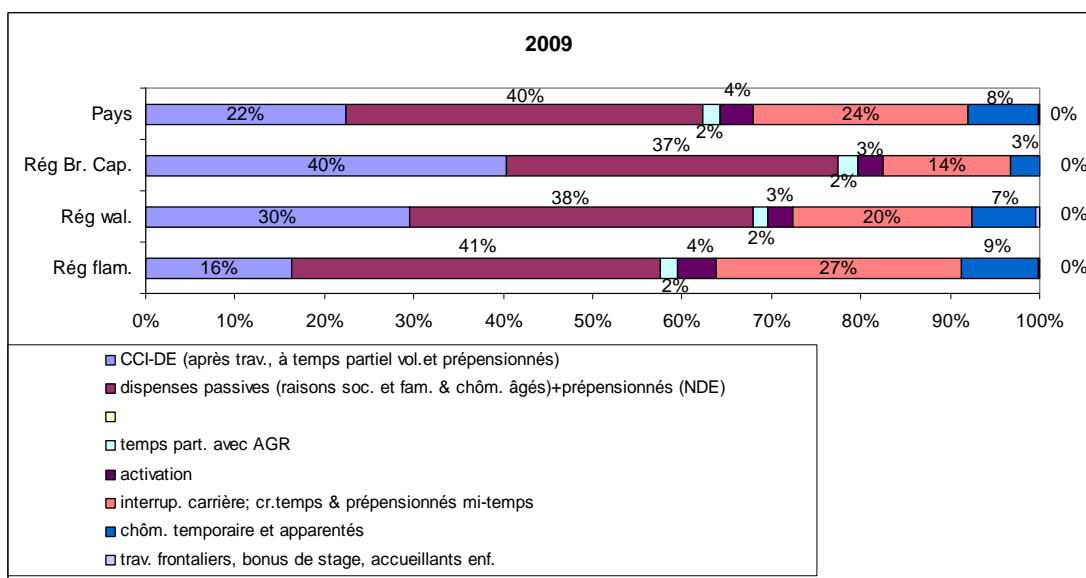
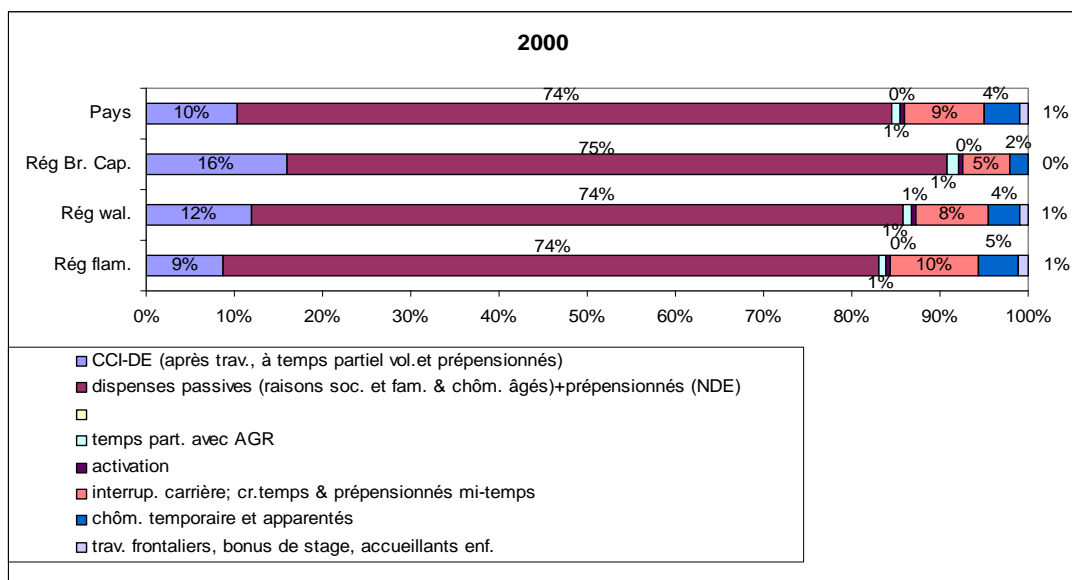
Ensemble en 2000, les dispenses passives (pour chômeurs âgés et pour chômeurs dispensés pour raisons sociales et familiales) et les prépensions représentaient près des ¾ des allocataires. Dans le pays, les 50 ans et plus qui étaient encore demandeurs d'emploi ou en interruption de carrière ne représentaient que respectivement 10 et 9 %. La Région de Bruxelles-Capitale se singularisait des 2 autres régions. La part des demandeurs d'emploi y était de 16 % contre une moyenne nationale de 10 et la part des dispenses passives y atteignait pas moins de 55 % contre 41 % pour le pays. Par contre, les prépensionnés et les bénéficiaires d'interruptions de carrière y étaient moins nombreux et n'y représentaient que respectivement 20 et 5 %.

En 2009, pour le pays, la répartition entre les 4 types d'allocations les plus importants est plus équilibrée : leur part tourne autour des 20 % ce qui implique que la part des demandeurs d'emploi et celle des interrompants de carrière a sérieusement augmenté alors que celle des prépensionnés et des dispenses passives a régressé. Ce phénomène est essentiellement dû à la politique de diminution de l'attractivité de ces 2 types d'allocations et à l'augmentation (progressivement à partir de 2002) jusqu'à 58 ans du maintien de la disponibilité sur le marché du travail. L'accroissement de la part des interruptions de carrière est, quant à lui, essentiellement dû à l'introduction du crédit-temps dans le secteur privé en 2002.

La Région de Bruxelles-Capitale compte toujours la part la plus importante de dispenses passives (26 % contre 18 % en moyenne pour le pays). C'est, toutefois, nettement moins qu'en 2000 (55 %). Cette région se démarque le plus, en 2009, par l'importance de la part de ses demandeurs d'emploi : 40 % pour une moyenne nationale de 22. Les différences régionales sont d'ailleurs considérables pour ce statut : 40 % pour la Région de Bruxelles-Capitale contre seulement 16 % pour la Région flamande et 30 % pour la Région wallonne.

De plus, quand on compare 2009 avec 2000, on constate que l'accroissement de la part des demandeurs d'emploi est aussi la plus forte à Bruxelles : + 24 points pourcent contre + 18 points pourcent en Région wallonne et + 7 points pourcent en Région flamande. En 2009 comme en 2000, les prépensionnés et les interrompants de carrière restent nettement en dessous de la moyenne nationale dans la Région de Bruxelles-Capitale.

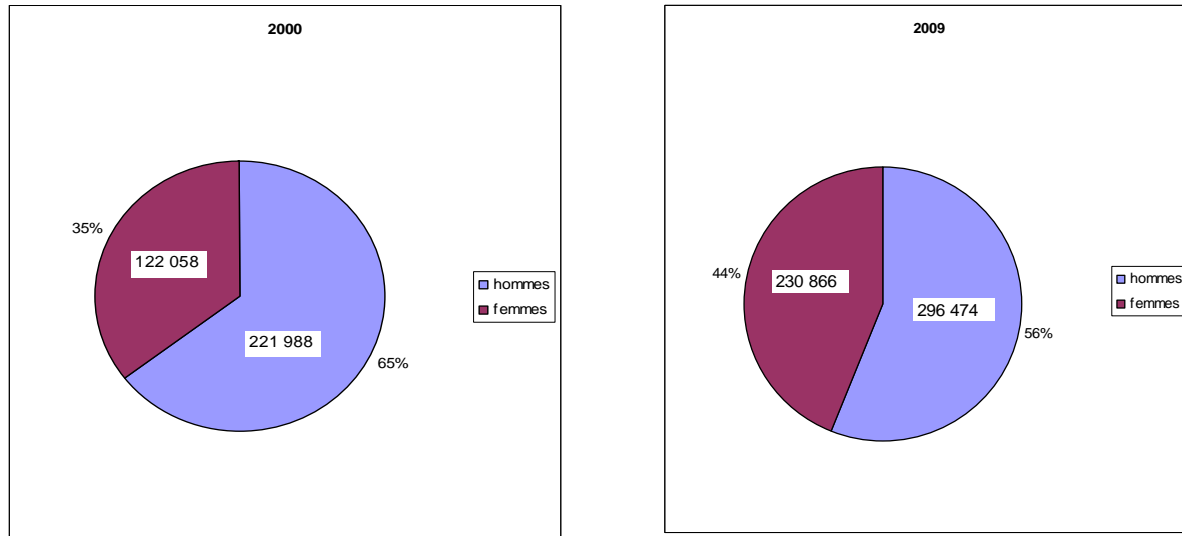
Enfin, pour les 3 régions, alors qu'en 2009, les personnes de 50 ans et + activées ne représentent encore que 4 % du total des allocataires de 50 ans et + examinés, elles sont néanmoins celles qui connaissent le plus fort accroissement (plus de 1000 %) en regard de 2000.



Si l'on regroupe les allocataires qui ne sont ni demandeurs d'emploi, ni travailleurs, il y a lieu de cumuler le nombre de dispensés passifs et de prépensionnés non demandeurs d'emploi. On obtient ainsi un sous-groupe rassemblant les allocataires « inactifs ».

On constate alors toujours clairement que les allocataires « inactifs » (dispensés passifs et prépensionnés non demandeurs d'emploi cumulés) ont formellement régressé entre 2000 et 2009. Par contre, les différences régionales ont été quasiment gommées. En effet, la singularité de la Région de Bruxelles-Capitale au niveau des dispenses passives n'apparaît plus du fait que cette région compte relativement nettement moins de prépensionnés que les deux autres et particulièrement que la Région flamande qui en recense relativement le plus. En 2000 mais encore en 2009, ce sont les allocataires « inactifs » qui sont toujours relativement les plus représentés au sein de la population des allocataires de 50 ans et plus : 74 % en 2000 et encore 40 % en 2009.

3 Répartition par genre des allocataires de 50 ans et plus

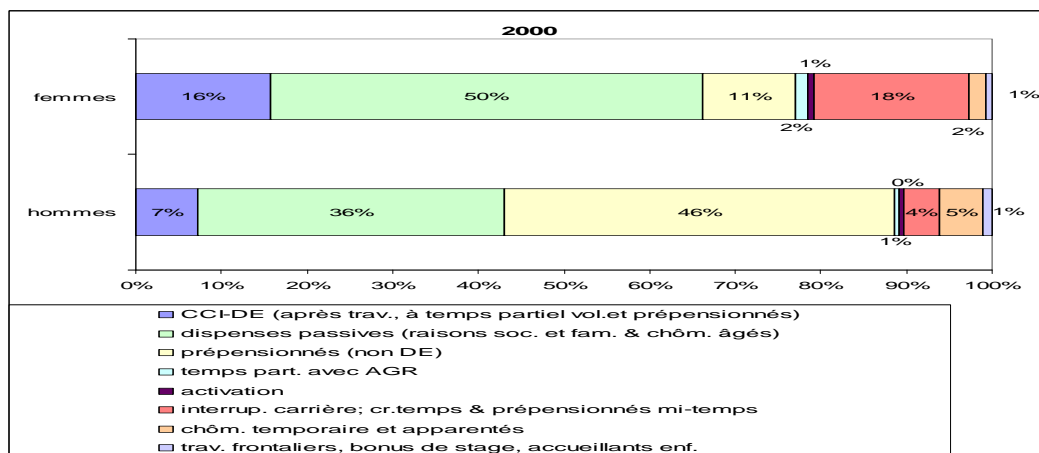


Le nombre d'hommes comme de femmes a augmenté considérablement de 2000 à 2009. Les femmes étaient 122 058 en 2000 et atteignent le chiffre de 230 866 en 2009 ; soit, un accroissement de pas moins de 89 %. Les hommes ont crû aussi mais dans une moindre mesure passant de 221 988 en 2000 à 296 474 en 2009 ; soit, une augmentation de 34 %. Malgré cette augmentation plus réduite, les hommes restent majoritaires en 2009 : 56 % (contre 65 % en 2000).

Types d'allocations par genre au niveau du pays et des Régions

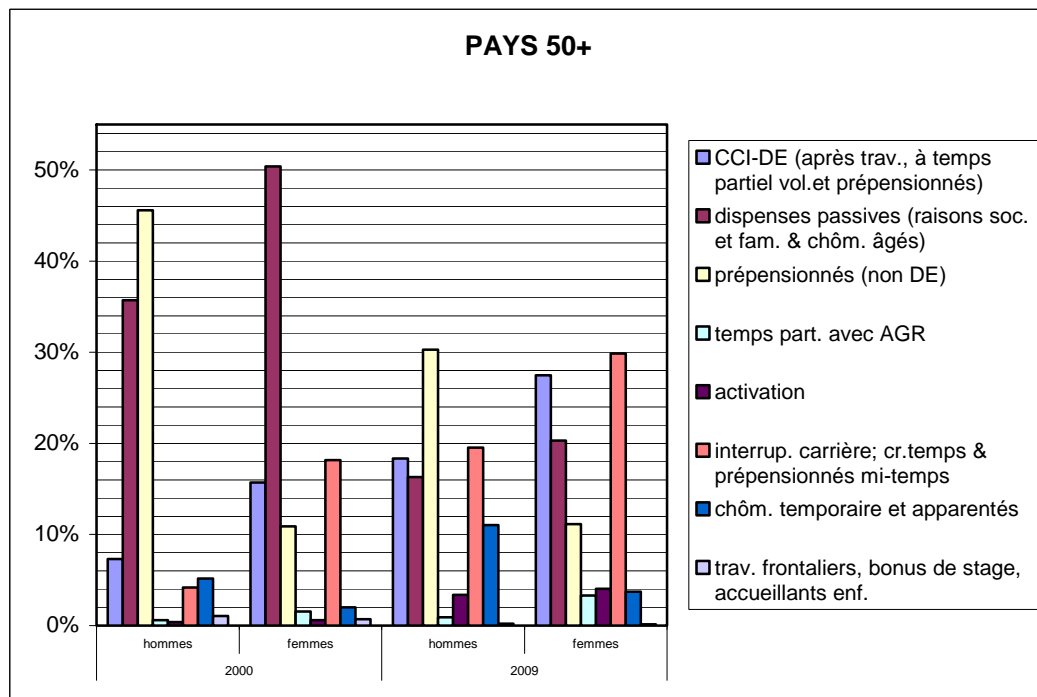
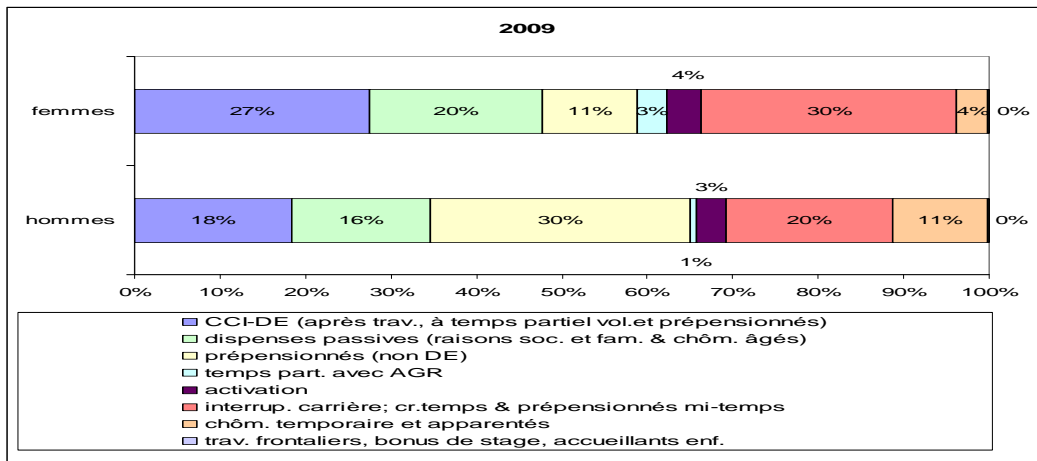
2000

	hommes	femmes
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol.et prépensionnés)	16.249	19.192
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	79.253	61.523
prépensionnés (non DE)	101.171	13.307
temps part. avec AGR	1.355	1.873
activation	897	709
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	9.252	22.156
chôm. temporaire et apparentés	11.473	2.434
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	2.339	863
total	221.988	122.058



2009

	hommes	femmes
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol. et prépensionnés)	54.356	63.448
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	48.328	46.897
prépensionnés (non DE)	89.865	25.687
temps part. avec AGR	2.660	7.590
activation	9.991	9.343
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	57.964	68.988
chôm. temporaire et apparentés	32.694	8.609
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	617	304
total	296.474	230.866



Il existe de fortes différences entre les genres à la fois par année examinée et entre elles.

En l'espace de 9 ans, le profil des hommes et des femmes a fondamentalement évolué du fait essentiellement de 4 mesures : le recul à 56 ans en 2002 puis à 58 ans en 2004 de la possibilité de dispense pour chômeurs âgés au lieu de 50 précédemment, l'introduction en 2002 du crédit-temps dans le secteur privé qui réduisait la perte de revenu en cas d'interruption de carrière et en augmentait ainsi l'attractivité, le recul progressif de l'âge de la pension des femmes et enfin, en 2006, le pacte des générations qui a eu pour but de maintenir les chômeurs âgés plus longtemps au travail notamment en instaurant des conditions d'âge plus sévères permettant l'accession à la prépension.

En 2000, la moitié des femmes de 50 ans et + bénéficiait d'une dispense passive et 46 % des hommes de 50 ans et + d'une prépension. En 2009, il ne restait plus que 20 % des femmes de 50 ans et + bénéficiaires d'une dispense passive et 30 % d'hommes de 50 ans et + d'une prépension.

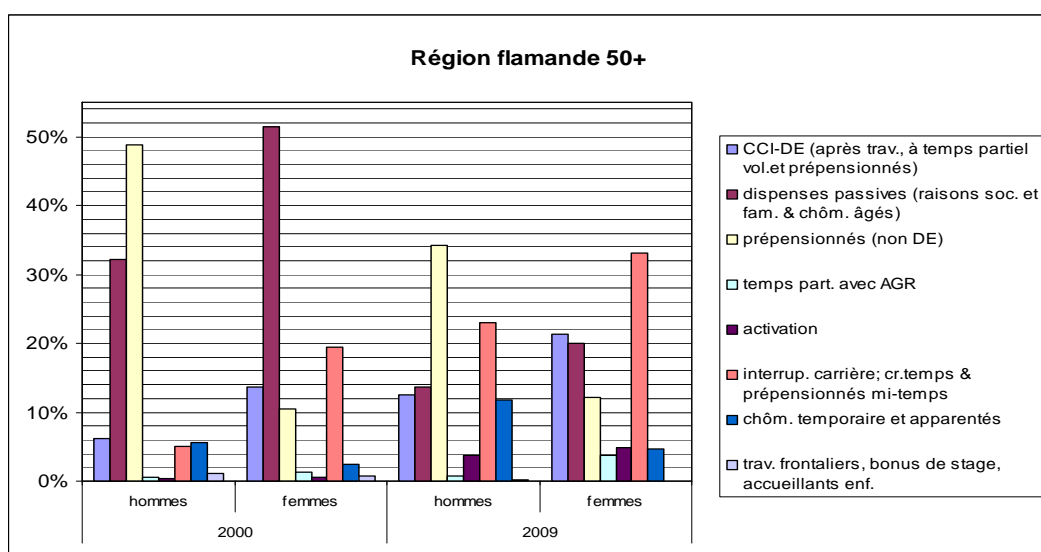
Le glissement s'est produit pour les 2 genres vers le statut de demandeur d'emploi et vers celui d'interrompant de carrière.

Pour les femmes, ce glissement a engendré une augmentation du pourcentage des demandeuses d'emploi de 16 % en 2000 à 27 % en 2009 et de 18 à 30 % pour les interrompantes de carrière. Pour les hommes, ce glissement fut moindre pour les demandeurs d'emploi (de 7 à 18 %) que pour les interrompants de carrière : de 4 à 20 %.

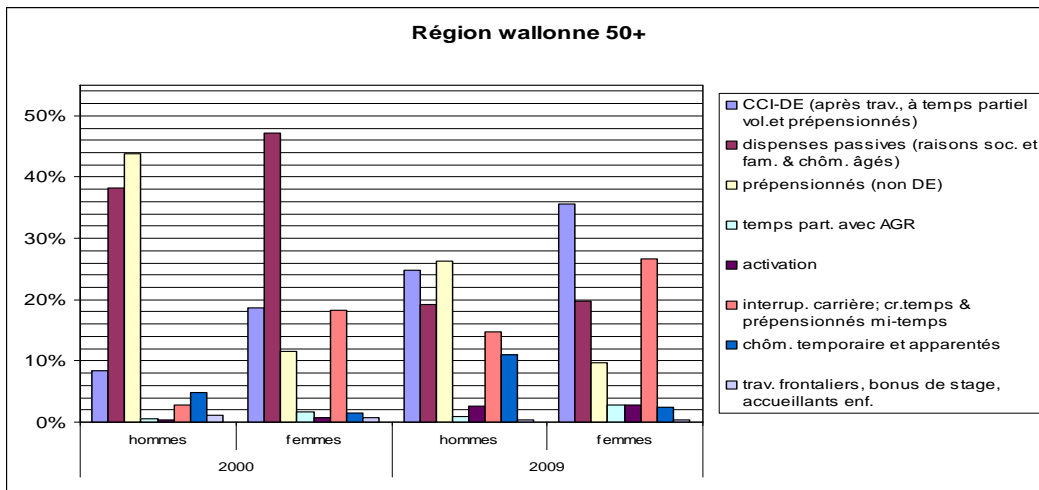
Notons que pour les femmes prépensionnées de 50 ans et +, leur part n'a pas changé pour 2000 et 2009 : 11 %. En chiffres absolus, leur nombre a environ doublé de 13 307 unités en 2000 à 25 687 en 2009 en raison du relèvement progressif de l'âge de la pension à 65 ans en 2009 qui a différé ainsi la « sortie » vers le statut de pensionné.

Par contre, le nombre d'hommes prépensionnés a reculé de 101 171 cas en 2000 à 89 865 en 2009.

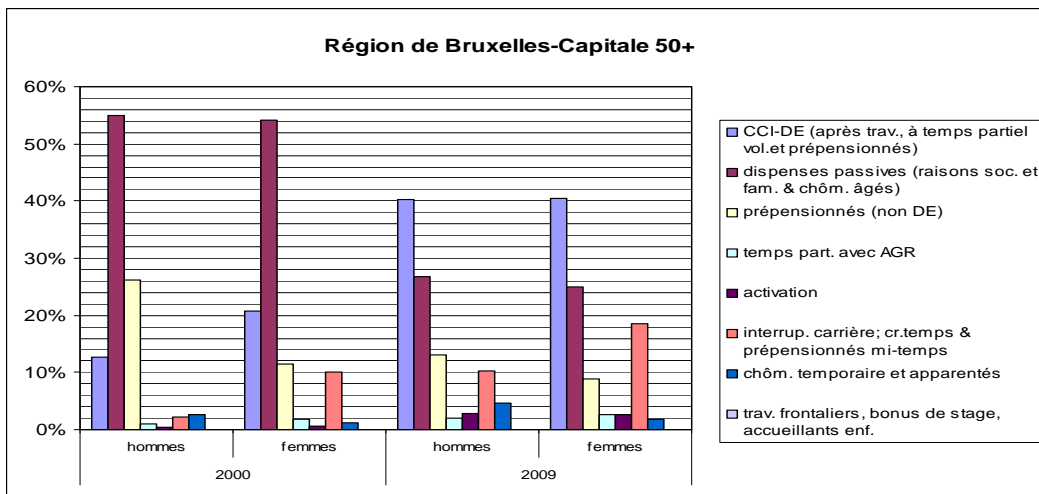
Région flamande	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol.et prépensionnés)	8.522	10.165	22.949	29.500
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	44.559	38.411	24.779	27.612
prépensionnés (non DE)	67.492	7.891	62.515	16.855
temps part. avec AGR	763	1.040	1.417	5.073
activation	542	411	6.954	6.754
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	6.992	14.480	41.947	45.708
chôm. temporaire et apparentés	7.862	1.772	21.467	6.440
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	1.630	612	192	56
total	138.362	74.781	182.220	137.998

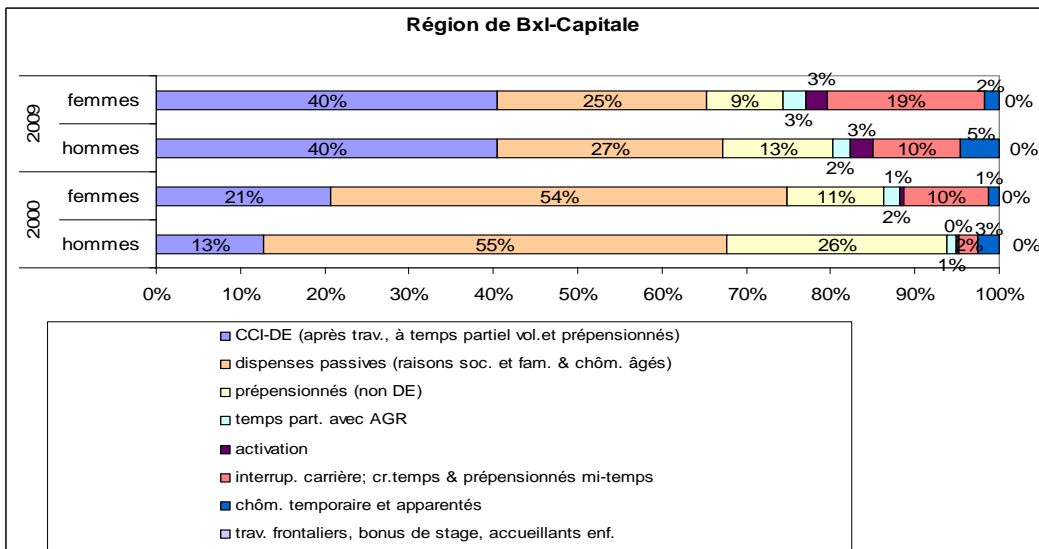
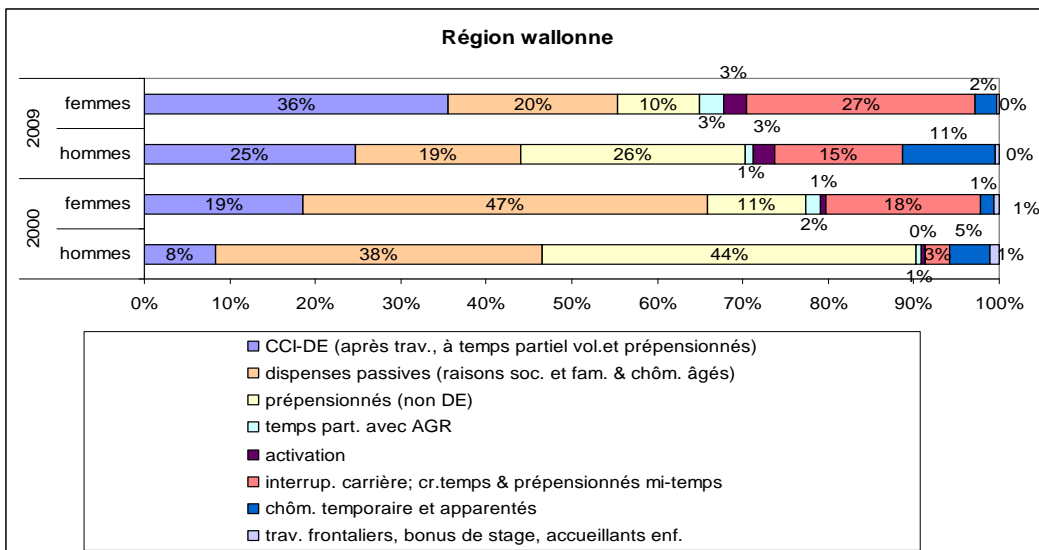
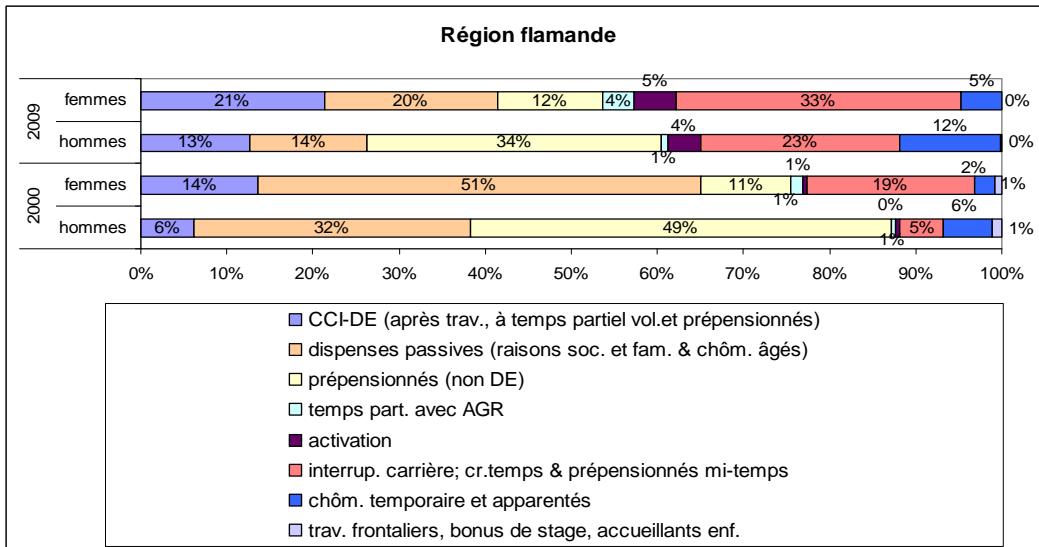


Région wallonne	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol.et prépensionnés)	5.617	6.702	23.293	26.465
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	25.586	17.037	18.146	14.686
prépensionnés (non DE)	29.355	4.137	24.732	7.176
temps part. avec AGR	412	622	840	2.020
activation	283	236	2.483	2.101
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	1.895	6.556	13.936	19.843
chôm. temporaire et apparentés	3.190	517	10.299	1.842
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	709	251	425	248
total	67.047	36.059	94.155	74.381



Région Br.-Cap.	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol. et prépensionnés)	2.110	2.326	8.114	7.483
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	9.109	6.075	5.402	4.599
prépensionnés (non DE)	4.324	1.279	2.618	1.656
temps part. avec AGR	179	211	403	497
activation	72	62	554	488
interrup. carrière; cr. temps & prépensionnés mi-temps	364	1.120	2.081	3.437
chôm. temporaire et apparentés	420	145	928	327
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	0	0	0	0
total	16.579	11.218	20.100	18.486





Il y a de grandes différences entre hommes et femmes en Région flamande et en Région wallonne au niveau des demandeurs d'emploi, des prépensionnés, des interruptions de carrière et du chômage temporaire en 2000 comme en 2009.

Globalement, les femmes sont plus souvent inscrites comme demandeuses d'emploi et sont moins souvent prépensionnées. Elles ont aussi davantage recours à l'interruption de carrière et au crédit-temps. C'était le cas en 2000 et ce l'est toujours en 2009 dans les 2 régions : de 19 % en 2000 à 33 % en 2009 en Région flamande et de 18 % en 2000 à 27 % en 2009 en Région wallonne. Quant aux hommes, on multiplie les pourcentages de 2000 environ par 5 : de 5 à 23 % en Région flamande et de 3 à 15 % en Région wallonne. De 2000 à 2009, la part du chômage temporaire chez les hommes passe de 6 % à 12 % en Région flamande et de 5 à 11 % en Région wallonne.

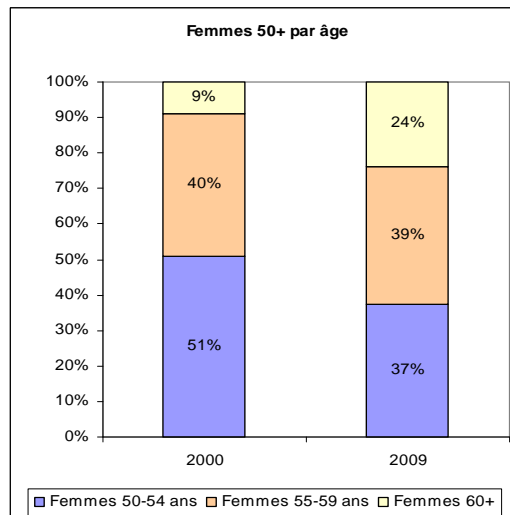
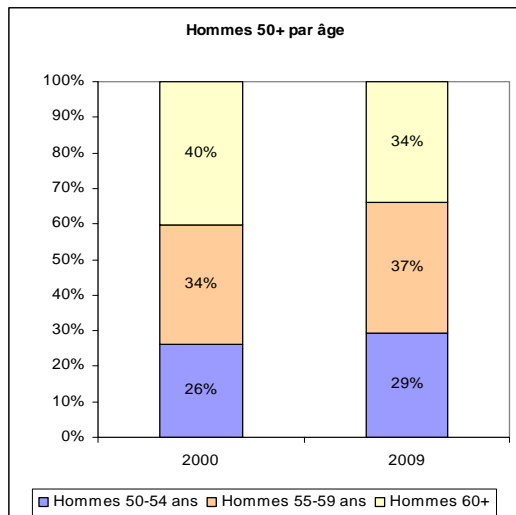
En Région flamande, les femmes sont davantage dispensées que les hommes en raison de leur âge en 2000 comme en 2009 : 51 % du total des femmes contre 32 % du total des hommes en 2000 et 20 % contre 14 en 2009. En Région wallonne, les chômeuses dispensées sont aussi relativement plus importantes en 2000 qu'en 2009 : 47 % contre 38 pour les hommes alors qu'en 2009, cette différence n'existe pratiquement plus : 20 % contre 19. Les écarts entre ces 2 régions en 2009 sont dès lors devenus faibles.

La Région de Bruxelles-Capitale se distingue des 2 autres sur plusieurs points. En 2000 comme en 2009, les femmes et les hommes enregistrent des parts de dispensés quasi équivalentes : respectivement, 54 et 55 % en 2000 ramenés à 25 et 27 % en 2009. En 2000, la part des demandeurs d'emploi féminins y est sensiblement plus grande que celle des hommes : 21 % du total contre 13 pour les hommes. Cette disparité n'existe plus en 2009 : 40 % pour les 2 genres. Hommes et femmes y recourent aussi moins à l'interruption de carrière que dans les 2 autres régions mais, comme dans les 2 autres régions, les hommes ont vu leur part multipliée par 5 en 2009. Néanmoins, la part des femmes en 2009 reste clairement prépondérante : 19 % contre 10 %.

Enfin, un point commun entre les 3 Régions, la part des femmes prépensionnées y varie de 9 à 12 % en 2000 comme en 2009.

4 Répartition des 50 ans et plus selon la « sous-classe d'âge » et le type d'allocation

	Hommes				Femmes			
	50-54 ans	55-59 ans	60+	total	50-54 ans	55-59 ans	60+	total
2000	57.907	74.415	89.666	221.988	61.902	49.116	11.040	122.058
2009	86.729	109.236	100.509	296.474	86.239	89.271	55.356	230.866



En 2000, 40 % des 50 ans et + masculins se retrouvaient dans la classe des 60 ans et + ; 34 % dans la classe des 55-59 ans et 26 % dans celle des 50-54 ans.

En 2009, ce n'est plus la classe des 60 ans et + qui est la plus importante mais celle des 55-59 ans (37 % contre 34 pour les 60 ans et +). Alors que la classe des 60 ans et + a vu sa part sérieusement diminuer, celle des 2 autres a augmenté.

Remarquons que le pourcentage des 55-59 ans de 34 % enregistré en 2000 se retrouve en 2009 pour les 60 ans et +.

L'entrée dans la classe d'âge des 60 ans et + est fortement liée à l'importance de la classe des 55-59 ans enregistrée les années antérieures. Du fait que l'on retrouve dans cette classe d'âge un grand nombre d'allocataires qui ne réintègrent pas le marché du travail (il s'agit souvent de prépensionnés ou de dispensés passifs), il en découle que la plupart se retrouvent ensuite dans la classe d'âge des 60 ans et+.

Chez les hommes, on enregistre une part plus importante de la classe des 50-54 ans dans les 50 ans et + en 2009 qu'en 2000 (29 % contre 26). De surcroît, le nombre d'allocataires dans cette classe augmente aussi de 50 % par rapport à 2000 (de 57 907 unités à 86 729). C'est le cas aussi de la classe d'âge intermédiaire des 55-59 ans qui croît de 47 % (de 74 415 à 109 236). On peut donc aussi s'attendre à une entrée quasi automatique de ceux-ci, durant les prochaines années, dans la classe des 60 ans et plus du moins s'ils n'ont pas plus d'opportunité de retrouver le marché du travail.

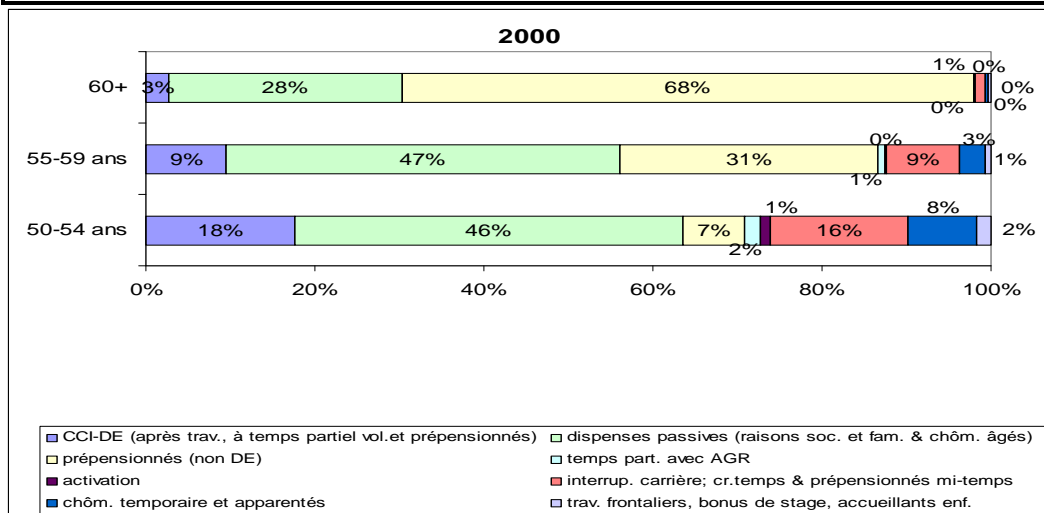
Pour les femmes, la situation est quelque peu différente. L'augmentation progressive de l'âge de la pension jusqu'à 65 ans a joué un rôle majeur. Pour mémoire, l'âge de la pension des femmes a été relevé à 61 ans en juillet 1997, à 62 ans le 1er janvier 2000, à 63 ans le 1er janvier 2003, à 64 ans le 1er janvier 2006 et enfin à 65 ans le 1er janvier 2009.

Ce relèvement a eu un effet sur la part des femmes de 50 ans et + dans le total hommes + femmes des 50 ans et plus. Cette part est passée de 35 % en 2000 à 44 % en 2009.

De plus, l'augmentation progressive de l'âge de la retraite des femmes jusqu'à 65 ans a eu également une influence sur la répartition à l'intérieur du groupe des femmes de 50 ans et +. En 2000, la majorité des femmes de 50 ans et + (51 %) se retrouvait dans la classe d'âge des 50-54 ans et seulement une part restreinte dans celle des 60 ans et + (9 %). Le groupe d'âge intermédiaire 55-59 ans représentait 40 % en 2000 et reste stable en 2009 (39 %). Par contre, en 2009, la part des 60 ans et + a progressé spectaculairement pour atteindre 24 % alors que la part des 50-54 ans a diminué tout aussi spectaculairement jusqu'à 37 %.

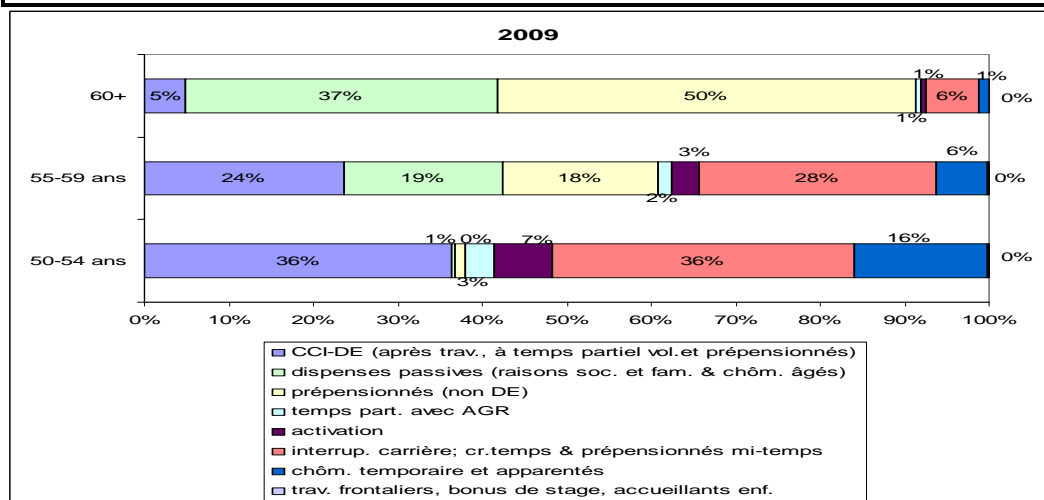
En 2000,

	50-54 ans	55-59 ans	60+	total
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol. et prépensionnés)	21.029	11.675	2.737	35.441
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	55.218	57.673	27.886	140.777
prépensionnés (non DE)	8.719	37.724	68.035	114.478
temps part. avec AGR	2.163	873	192	3.228
activation	1.327	246	33	1.606
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	19.497	10.813	1.098	31.408
chôm. temporaire et apparentés	9.918	3.606	383	13.907
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	1.938	921	343	3.202
total	119.809	123.532	100.706	344.046



En 2009,

	50-54 ans	55-59 ans	60+	total
CCI-DE (après trav., à temps partiel vol. et prépensionnés)	63.071	47.067	7.665	117.803
dispenses passives (raisons soc. et fam. & chô. âgés)	603	37.209	57.413	95.224
prépensionnés (non DE)	1.863	36.417	77.272	115.552
temps part. avec AGR	6.045	3.242	963	10.250
activation	11.791	6.525	1.018	19.334
interrup. carrière; cr.temps & prépensionnés mi-temps	61.959	55.482	9.510	126.952
chôm. temporaire et apparentés	27.126	12.218	1.959	41.303
trav. frontaliers, bonus de stage, accueillants enf.	510	347	65	922
total	172.968	198.508	155.865	527.341



En 2000, seule la part des prépensionnés augmente au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge. Pour les 50-54 ans, la part des prépensionnés atteint 7 %, 31 % pour les 55-59 ans et 68 % pour les 60 ans et +.

La part de tous les autres statuts diminue ou reste stable au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge. La part des dispenses passives est à peu près équivalente pour les 50-54 ans et les 55-59 ans (respectivement, 46 % et 47 %) mais régresse chez les 60 et + (28 %). En additionnant dispenses passives et prépensions, les chômeurs « inactifs » croissent au fur et à mesure que l'on progresse dans les sous-classes d'âge : de 53 % pour celle des 50-54 ans à 78 % pour les 55-59 ans et jusqu'à 96 % pour les 60 ans et plus.

Les demandeurs d'emploi (de 18 à 3 %) et les interrompants de carrière (de 16 à moins de 1 %) diminuent presque parallèlement au fur et à mesure que l'on avance dans ces classes d'âge. La part des chômeurs temporaires recule aussi fortement en progressant dans les classes d'âge (de 8 à 0 %). Les parts des autres statuts sont faibles.

En 2009, sous l'influence des modifications réglementaires mentionnées précédemment, la part des prépensionnés et celle des dispenses passives augmentent aussi au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge mais sont moins importantes qu'en 2000.

La part des prépensions passe de 1 % pour les 50-54 ans à 18 % pour les 55-59 ans et 50 % pour les 60 ans et +. Cette part est, pour chaque classe d'âge, sensiblement plus petite qu'en 2000.

La part des dispenses passives passe de 0 % dans la classe d'âge des 50-54 ans à 19 % dans celle des 55-59 ans et à 37 % pour les 60 ans et +. Exclusivement dans cette dernière classe, la part des dispenses passives est supérieure en 2009 qu'en 2000. La part des chômeurs « inactifs » s'est fortement réduite pour les 50-54 ans passant de 53 % en 2000 à 1,4 % en 2009.

Comme en 2000, la part des demandeurs d'emploi, des interrompants de carrière et des chômeurs temporaires diminue au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge. Cette tendance résulte de l'importance accrue en 2009 des évolutions réglementaires évoquées précédemment.

Ainsi, la part des demandeurs d'emploi atteint 36 % pour la classe des 50-54 ans, 24 % pour celle des 55-59 ans et 5 % pour les 60 ans et +.

Comme en 2000, la part des interrompants de carrière diminue de 36 à 28 % puis à 6 au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge.

Du fait de la crise économique, en 2009, la part du chômage temporaire a augmenté dans toutes les classes d'âge par rapport à 2000. Néanmoins, on constate, dans ce cas aussi, une diminution de cette part au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge : de 16 à 6 puis à 1 %.

Les chômeurs âgés dispensés selon la classe d'âge								
	50 à -55 ans		55 à -60 ans		60 ans et plus		Total	
	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)
2000	55.205	100	57.672	100	27.886	100	140.763	100
2001	55.358	100	62.910	109	29.651	106	147.919	105
2002	53.177	96	69.016	120	30.116	108	152.309	108
2003	41.132	75	71.899	125	33.386	120	146.417	104
2004	28.158	51	71.381	124	37.367	134	136.906	97
2005	16.798	30	69.103	120	39.782	143	125.683	89
2006	7.385	13	64.027	111	44.756	160	116.168	83
2007	995	2	57.139	99	49.804	179	107.938	77
2008	277	1	47.779	83	52.787	189	100.843	72
2009	281	1	37.107	64	57.413	206	94.801	67

Le tableau ci-dessus ne reprend pas les dispensés pour raisons sociales et familiales

Dès 2002, pour la classe d'âge des 50-55 ans, on constate une diminution du nombre de dispensés dans la foulée de la modification de la réglementation en la matière. En 2008 et 2009, dans cette classe d'âge, on n'enregistre quasiment plus de dispensés (277 en 2008 et 281 en 2009). Pour la classe des 55-60 ans, l'évolution réglementaire a commencé à produire ses effets en 2004. Dans cette classe d'âge, il reste néanmoins encore 37 107 dispensés en 2009. Enfin, la classe d'âge supérieure qui n'a pas été touchée par une modification réglementaire continue de progresser considérablement passant de 27 886 dispensés en 2000 à 57 413 en 2009.

Au total des 3 classes d'âge, dès 2003 et chaque année depuis, le nombre de dispensés a diminué. Ils sont encore 94 801 en 2009.

5 Focus sur les allocataires chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi de 50 ans et plus

Comparaison 2000 – 2009

Le groupe examiné comprend les chômeurs, demandeurs d'emploi, admis sur base du travail et des études, les travailleurs, demandeurs d'emploi, à temps partiel volontaire au chômage et les prépensionnés demandeurs d'emploi.

PAYS				
	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	CCI-DE total (tous types d'alloc.)	16 249 221.988	19 192 122.058	54 356 296.474
CCI-DE total (hommes+femmes)	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	16 249 35 441	19 192	54 356 117 803	63 448

Région flamande				
	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	CCI-DE total (tous types d'alloc.)	8 522 138.362	10 165 74.781	22 949 182.220
CCI-DE total (hommes+femmes)	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	8 522 18 687	10 165	22 949 52 449	29 500

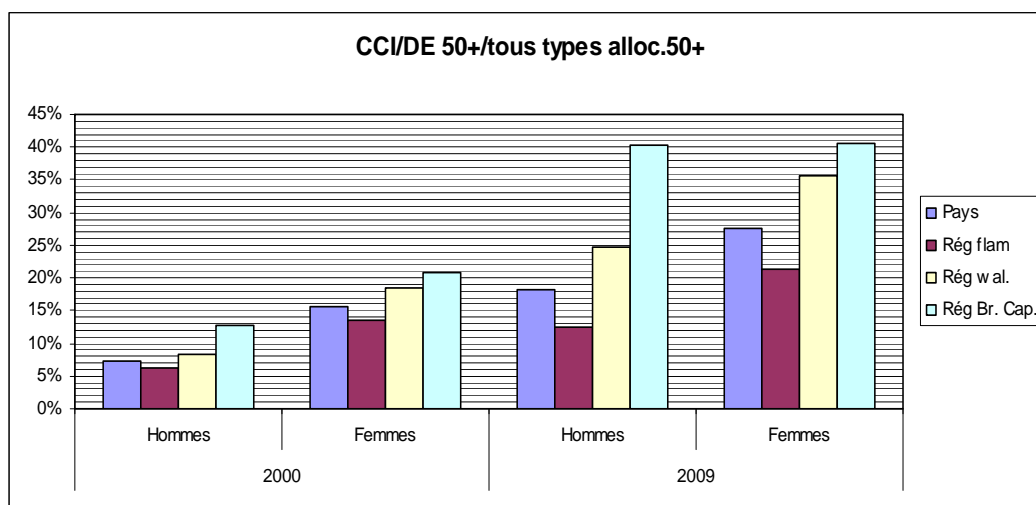
Région wallonne				
	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	CCI-DE total (tous types d'alloc.)	5 617 67.047	6 702 36.059	23 293 94.155
CCI-DE total (hommes+femmes)	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	5 617 12 318	6 702	23 293 49 758	26 465

Région Bruxelles Capitale				
	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	CCI-DE total (tous types d'alloc.)	2 110 16.579	2 326 11.218	8 114 20.100
CCI-DE total (hommes+femmes)	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
	2 110 4 436	2 326	8 114 15 597	7 483

En 2009, les demandeurs d'emploi de 50 ans et + ont crû de 82 363 unités (38 107 hommes et 44 256 femmes) par rapport à 2000 pour atteindre un total de 117 804 unités en 2009.

En 2000, il y avait peu de différences entre les régions au niveau de la part des hommes et des femmes (par rapport au total des 2 genres) : environ 46 % d'hommes pour 54 % de femmes. En 2009, ce rapport est resté le même pour le pays. Par contre, on enregistre, cette fois, des différences entre les régions. La part des femmes est, en effet, passée de 54 à 56 % en Région flamande mais a reculé en Wallonie et surtout à Bruxelles avec respectivement 53 et 48 %.

CCI-DE 50+ par rapport au total (tous types d'allocation)				
	2000		2009	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Pays	7%	16%	18%	27%
Rég flamande	6%	14%	13%	21%
Rég wallonne	8%	19%	25%	36%
Région Bruxelles Capitale	13%	21%	40%	40%



La part des demandeurs d'emploi masculins dans l'ensemble des allocataires masculins de 50 ans et + a considérablement augmenté en 2009 par rapport à 2000 : 18 % contre 7 % seulement en 2000. Les femmes ont, elles aussi, suivi la même tendance : 27 % en 2009 pour 16 en 2000. Les évolutions réglementaires des dernières années réduisant le nombre de dispenses ne sont évidemment pas étrangères à cette évolution. En 2009 comme en 2000, c'est en Région flamande que la part des demandeurs d'emploi est la plus faible : 13 % pour les hommes et 21 pour les femmes. Elle est la plus importante à Bruxelles : 40 % pour les femmes et pour les hommes. Ces derniers n'atteignaient que les 13 % en 2000 (les femmes, 21 %). Enfin, en Région wallonne, les hommes représentent 25 % en 2009 et les femmes, 36 % contre respectivement 8 et 19 % en 2000.

6 Focus sur les interrompants de carrière

Interruption de carrière complète - >= 50 a -		
Année	Unités physiques (moyenne)	Montants
2000	3 100	9 553 479
2001	3 620	11 410 579
2002	2 871	9 145 256
2003	2 179	7 495 058
2004	2 650	10 457 812
2005	3 657	17 188 973
2006	3 734	18 072 264
2007	3 463	16 757 982
2008	3 159	15 499 228
2009	2 348	10 355 606

Interruption de carrière, réduction de prestations - >= 50 a -		
Année	Unités physiques (moyenne)	Montants
2000	26 832	80 342 995
2001	32 693	97 590 153
2002	34 292	118 171 396
2003	34 169	116 155 200
2004	34 439	114 479 783
2005	36 339	118 636 754
2006	38 159	122 605 842
2007	39 736	126 134 049
2008	41 535	133 658 809
2009	42 781	138 262 782

Crédit-temps temps plein - >= 50 a -		
Année	Unités physiques (moyenne)	Montants
2002	1 085	5 991 108
2003	2 527	14 052 441
2004	3 011	17 009 218
2005	3 071	17 639 155
2006	2 834	16 277 806
2007	2 444	13 793 332
2008	1 949	11 321 898
2009	1 374	8 076 310

Crédit-temps, réduction des prestations - >= 50 a -		
Année	Unités physiques (moyenne)	Montants
2002	8 707	26 244 636
2003	22 801	70 416 032
2004	33 410	105 759 315
2005	43 158	140 143 186
2006	51 495	168 205 067
2007	59 741	195 259 068
2008	67 969	228 171 225
2009	76 318	259 392 715

Congés thématiques - >= 50 a -		
Année	Unités physiques (moyenne)	Montants
2000	385	1 827 605
2001	504	2 412 560
2002	684	3 300 365
2003	922	4 386 289
2004	1 186	5 496 545
2005	1 417	6 735 064
2006	1 756	8 625 101
2007	2 179	10 739 488
2008	2 682	13 507 000
2009	3 548	17 854 089

Dans les tableaux ci-dessus, les unités physiques sont des moyennes mensuelles sur base annuelle tandis que les montants sont cumulés sur l'année.

L'interruption de carrière a crû de plus de 50 % en 2009 par rapport à 2000. Si on ajoute les congés thématiques ainsi que le crédit-temps (introduit en 2002), on atteint même 322 % de croissance ou plus de 4 fois plus d'interrompants en 2009 qu'en 2000. Notons que l'interruption de carrière complète n'a pas suivi le

mouvement haussier des réductions de prestations. Dès 2005, le nombre d'interrompants en crédit-temps dépasse celui des interruptions de carrière « classiques ».

Considérés séparément, les congés thématiques ont connu une croissance continue d'année en année passant de 385 unités en 2000 à 3 548 en 2009.

Globalement, compte tenu d'une croissance ininterrompue et d'un total (toutes formules confondues) de 126 369 interrompants en 2009, on peut considérer que l'interruption de carrière a permis et permet encore à un grand nombre de travailleurs d'alléger leur fin de carrière et sans doute, pour une part d'entre eux, d'ainsi pouvoir la prolonger. En 2009, les interrompants de 50 ans et plus constituaient la moitié du total (tous âges confondus) des interrompants.

Coûts comparés 2000/2009

Pour mesurer correctement l'augmentation, entre 2000 ou 2002 et 2009, du budget nécessaire au paiement des interruptions de carrière, l'inflation a été neutralisée. A cet effet, les montants 2000 ou 2002 ont été recalculés en euros constants 2009.

Sur base de l'indice santé (1996)

interrupt car. Année	réduction de prestation		interrupt car. complète		Total	
	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.
2000	80 342 995	26 832	9 553 479	3 100	89 896 474	29 932
2000 en € 2009	96 098 315		11 426 923		107 525 239	
2009	138 262 782	42 781	10 355 606	2 348	148 618 388	45 129
Augmentation réelle (hors inflation)	43,88%	59,44%	-9,38%	-24,26%	38,22%	50,77%

En euros constants 2009, on constate, par rapport à 2000, une augmentation du coût de l'interruption de carrière partielle de près de 44 % et un recul de l'interruption complète de 9,4 %, soit une augmentation d'un peu plus de 38 % au total des deux. Dans le même temps, le nombre d'unités physiques a augmenté au total de près de 51 % ce qui illustre le glissement de l'interruption complète vers l'interruption partielle et vers la réduction du temps la plus brève c-à-d celle d'1/5ième temps. Il y a lieu de tenir compte du fait que les montants sont des montants cumulés durant une année alors que les unités physiques sont des moyennes mensuelles sur base annuelle.

Sur base de l'indice santé (1996)

interrupt car. Année	réduction de prestation		interrupt car. complète		Total	
	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.
2002	118 171 396	34 292	9 145 256	2 871	127 316 652	37 163
2002 en € 2009	135 160 141		10 460 011		145 620 152	
2009	138 262 782	42 781	10 355 606	2 348	148 618 388	45 129
Augmentation réelle (hors inflation)	2,30%	24,76%	-1,00%	-18,22%	2,06%	21,44%

En euros constants 2009, on constate, par rapport à 2002, une augmentation du coût de l'interruption de carrière partielle de 2,3 % et un recul de l'interruption complète de 1 %, soit une augmentation d'un peu plus de 2 % au total des deux. Dans le même temps, le nombre d'unités physiques a augmenté au total de 21,4 % ce qui illustre encore le glissement de l'interruption complète vers l'interruption partielle et vers la réduction du temps la plus brève c-à-d celle d'1/5ième temps. Bien que les tendances enregistrées entre 2000 et 2009 restent les mêmes, l'ampleur de celles-ci se voit considérablement réduite lorsque l'on considère la période 2002-2009. L'introduction du crédit-temps en 2002 dans le secteur privé a freiné considérablement l'explosion du nombre de personnes (et du coût y afférent) en interruption de carrière classique entre 2002 et 2009.

Sur base de l'indice santé (1996)

crédit temps	réduction de prestation		créd. temps à temps plein		Total	
	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.	Montants	Unités phys.
Année						
2002	26 244 636	8 707	5 991 108	1 085	32 235 744	9 792
2002 en €2009	30 017 659		6 852 411		36 870 071	
2009	259 392 715	76 318	8 076 310	1 374	267 469 025	77 692
Augmentation réelle (hors inflation)	764,13%	776,51%	17,86%	26,64%	625,44%	693,42%

Assez logiquement par rapport à 2002, année d'entrée en vigueur du crédit-temps, les montants octroyés pour ce dernier ont explosé en 2009 simultanément à la croissance importante du nombre d'interrompants dans ce régime. Au total, le budget a été multiplié par 7,25 alors que le nombre de bénéficiaires a été multiplié pratiquement par 8. En 2009, les montants cumulés pour l'interruption de carrière « classique » étaient de 148 618 388€ contre 267 469 025€ pour le crédit-temps.

Sur base de l'indice santé (1996)

congés thémat.		
	Montants	Unités phys.
Année		
2002	3 300 365	684
2002 en €2009	3 774 837	
2009	17 854 089	3 548
Augmentation réelle (hors inflation)	372,98%	418,71%

Dans la classe d'âge des 50 ans et +, le nombre de personnes qui interrompent leur carrière pour raison de congé parental, assistance médicale ou soins palliatifs est modeste. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où le congé parental représente (en 2009), tous âges confondus, près de 85 % des congés thématiques. Il va de soi que les 50 ans et + sont moins concernés par le congé parental que les classes d'âge inférieures. Il n'en demeure pas moins que le nombre de personnes bénéficiaires de ces congés thématiques a plus que quintuplé entre 2002 et 2009 et qu'ils représentent en 2009, 2,81 % des interrompants de 50 ans et + (3 278 pour assistance médicale, 209 pour congé parental et 61 pour congé palliatif).

Sur base de l'indice santé (1996)

int car.+créd.temps	Total	
	Montants	Unités phys.
Année		
2002	162 852 761	47 639
2002 en €2009	186 265 060	
2009	433 941 502	126 369
Augmentation réelle (hors inflation)	132,97%	165,26%

Par rapport à 2002, les montants alloués globalement (interruption de carrière « classique »+crédit-temps+congés thématiques) pour l'interruption carrière ont été multipliés par 2,33. Le nombre d'unités physiques est passé de 47 639 en 2002 à 126 369 en 2009 ; soit une augmentation de 165,26 %.

7 Focus sur les prépensionnés à temps plein

Les prépensionnés à temps plein selon la classe d'âge, évolution 2000-2009								
	50 à -55 ans		55 à -60 ans		60 ans et plus		Total	
	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)
2000	8.719	100	37.724	100	68.035	100	114.478	100
2001	7.158	82	36.919	98	65.874	97	109.950	96
2002	6.081	70	38.657	102	61.746	91	106.484	93
2003	6.453	74	41.284	109	60.178	88	107.915	94
2004	7.239	83	42.769	113	59.861	88	109.870	96
2005	6.104	70	43.343	115	59.571	88	109.018	95
2006	4.778	55	42.477	113	63.814	94	111.069	97
2007	3.552	41	40.370	107	69.657	102	113.579	99
2008	2.387	27	38.534	102	73.230	108	114.151	100
2009	1.863	21	36.417	97	77.272	114	115.552	101

Les prépensionnés à temps plein selon la classe d'âge, évolution 2000-2009								
hommes								
	50 à -55 ans		55 à -60 ans		60 ans et plus		Total	
	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)
2000	7.313	100	30.498	100	63.360	100	101.171	100
2001	5.923	81	29.974	98	60.479	95	96.376	95
2002	4.994	68	31.571	104	56.885	90	93.450	92
2003	5.320	73	33.819	111	53.885	85	93.024	92
2004	5.886	80	34.957	115	51.958	82	92.801	92
2005	4.904	67	35.071	115	51.040	81	91.015	90
2006	3.802	52	34.097	112	52.972	84	90.871	90
2007	2.782	38	32.069	105	56.369	89	91.220	90
2008	1.901	26	30.021	98	58.734	93	90.656	90
2009	1.581	22	28.391	93	59.893	95	89.865	89

Les prépensionnés à temps plein selon la classe d'âge, évolution 2000-2009								
femmes								
	50 à -55 ans		55 à -60 ans		60 ans et plus		Total	
	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)	ch.abs	indices (2000 = 100)
2000	1.405	100	7.227	100	4.675	100	13.307	100
2001	1.235	88	6.945	96	5.395	115	13.575	102
2002	1.087	77	7.086	98	4.861	104	13.034	98
2003	1.133	81	7.464	103	6.293	135	14.890	112
2004	1.354	96	7.813	108	7.903	169	17.070	128
2005	1.201	85	8.272	114	8.531	182	18.004	135
2006	976	69	8.380	116	10.841	232	20.197	152
2007	770	55	8.302	115	13.288	284	22.360	168
2008	486	35	8.513	118	14.496	310	23.495	177
2009	282	20	8.026	111	17.379	372	25.687	193

Sans distinction par genre, le nombre total de prépensionnés a peu varié entre 2000 et 2009 soit respectivement, 114 478 et 115 552 unités. Par contre, par genre et par classe d'âge à l'intérieur des 50 ans et +, l'évolution est très contrastée. Les hommes ont vu, en effet, leur nombre diminuer sensiblement de 101 171 à 89 865 unités tandis qu'à l'inverse, les femmes ont enregistré une hausse ininterrompue (de 13 307 à 25 687 unités). Le rehaussement de l'âge de la pension des femmes en est vraisemblablement une des causes majeures.

Par classe d'âge, les mesures visant à rendre la prépension moins attractive ainsi que le recul de l'âge de la pension des femmes ont engendré un glissement de la classe d'âge des 50-55 ans vers les autres classes d'âge. La classe d'âge des 50 à 55 ans a très fortement régressé de 8 719 unités en 2000 à seulement encore 1 863 unités en 2009. Entre 2000 et 2009, le nombre de prépensionnés dans la classe des 55-60 ans a peu évolué : 37 724 en 2000 pour 36 417 en 2009. Par contre dans celle des 60 ans et + , l'augmentation -exclusivement le fait des femmes- est de 13,6 % (68 035 en 2000 contre 77 272 en 2009).

8 Focus sur les compléments de reprise de travail

Les 50 ans et + probablement moins exposés que les jeunes au risque de perdre leur travail, une fois au chômage, ont cependant beaucoup plus de mal à retrouver un emploi. Plus expérimentés, mieux payés mais le plus souvent entrant au chômage avec un type d'emploi recherché en décalage avec l'offre disponible, sans parler des phénomènes de discrimination à l'embauche liés à l'âge, ils sont incités à chercher davantage un emploi grâce au complément de reprise de travail. Cette mesure vise également à lutter contre les pièges à l'emploi et à améliorer le taux d'emploi des personnes âgées de 50 ans et plus.

En effet, les chômeurs de 50 ans et plus peuvent bénéficier d'un complément de reprise de travail complémentairement à leur salaire s'ils retrouvent un travail salarié, une fonction comme statutaire ou un travail indépendant à titre principal. Ce complément peut être alloué peu importe l'horaire de travail, le montant de la rémunération ou le type de contrat.

Le complément de reprise du travail peut être obtenu pour toute la durée de la reprise du travail ou limité dans le temps. Il sera limité dans le temps (de 12 à 36 mois) si le chômeur ne peut prouver 20 années de passé professionnel. Quand le temps est illimité, le montant de l'allocation est de 182,85 EUR. Quand le complément est temporaire, le montant de l'allocation s'amenuise dans le temps. Les 12 premiers mois, il se monte à 182,85 EUR, les 12 mois suivants, à 121,90 EUR, et les 12 derniers mois, à 60,95 EUR.

Le Pacte de solidarité entre les générations a élargi cette forme d'activation destinée aux 50 ans et plus aux chômeurs entamant une activité indépendante. En outre, la condition selon laquelle ils devaient déjà avoir été en chômage pendant un an avant de pouvoir bénéficier du complément a été supprimée.

Permanents+Temporaires																
	50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 ans et +				Total			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
T1 2008	2.824	571	100	3.495	1.760	494	102	2.356	208	104	24	336	4.792	1.169	226	6.187
T2 2008	3.249	630	97	3.976	2.137	543	108	2.788	262	113	25	400	5.648	1.286	230	7.164
T3 2008	3.323	653	101	4.077	2.263	547	110	2.920	291	125	28	444	5.877	1.325	239	7.441
T4 2008	3.513	678	115	4.306	2.472	586	116	3.174	322	140	34	496	6.307	1.404	265	7.976
Moy. 2008	3.227	633	103	3.964	2.158	543	109	2.810	271	121	28	419	5.656	1.296	240	7.192
T1 2009	3.539	649	113	4.301	2.605	594	133	3.332	333	147	41	521	6.477	1.390	287	8.154
T2 2009	3.694	666	114	4.474	2.821	612	134	3.567	386	153	45	584	6.901	1.431	293	8.625
T3 2009	3.837	707	115	4.659	2.950	687	136	3.773	419	168	47	634	7.206	1.562	298	9.066
T4 2009	4.327	874	134	5.335	3.326	773	149	4.248	457	180	50	687	8.110	1.827	333	10.270
Moy. 2009	3.849	724	119	4.692	2.926	667	138	3.730	399	162	46	607	7.174	1.553	303	9.029
T1 2010	4.565	949	150	5.664	3.584	857	165	4.606	515	194	58	767	8.664	2.000	373	11.037
T2 2010	5.161	1.148	161	6.470	4.012	955	192	5.159	602	236	68	906	9.775	2.339	421	12.535
Moy. 2010	4.863	1.049	156	6.067	3.798	906	179	4.883	559	215	63	837	9.220	2.170	397	11.786

Permanents																
	50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 ans et +				Total			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
T1 2008	2.824	571	100	3.495	1.760	494	102	2.356	208	104	24	336	4.792	1.169	226	6.187
T2 2008	3.249	630	97	3.976	2.137	543	108	2.788	262	113	25	400	5.648	1.286	230	7.164
T3 2008	3.323	653	101	4.077	2.263	547	110	2.920	291	125	28	444	5.877	1.325	239	7.441
T4 2008	3.513	678	115	4.306	2.472	586	116	3.174	322	140	34	496	6.307	1.404	265	7.976
Moy. 2008	3.227	633	103	3.964	2.158	543	109	2.810	271	121	28	419	5.656	1.296	240	7.192
T1 2009	3.539	649	113	4.301	2.605	594	133	3.332	333	147	41	521	6.477	1.390	287	8.154
T2 2009	3.694	666	114	4.474	2.821	612	134	3.567	386	153	45	584	6.901	1.431	293	8.625
T3 2009	3.671	651	115	4.437	2.891	667	136	3.694	406	164	47	617	6.968	1.482	298	8.748
T4 2009	3.948	726	134	4.808	3.153	719	149	4.021	430	165	50	645	7.531	1.610	333	9.474
Moy. 2009	3.713	673	119	4.505	2.868	648	138	3.654	389	157	46	592	6.969	1.478	303	8.750
T1 2010	4.006	727	150	4.883	3.324	769	165	4.258	474	175	58	707	7.804	1.671	373	9.848
T2 2010	4.311	798	147	5.256	3.596	810	189	4.595	545	205	64	814	8.452	1.813	400	10.665
Moy. 2010	4.159	763	149	5.070	3.460	790	177	4.427	510	190	61	761	8.128	1.742	387	10.257

	Temporaires															
	50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 ans et +				Total			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
T1 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T2 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T3 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moy. 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T1 2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T2 2009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T3 2009	166	56	0	222	59	20	0	79	13	4	0	17	238	80	0	318
T4 2009	379	148	0	527	173	54	0	227	27	15	0	42	579	217	0	796
Moy. 2009	136	51	0	187	58	19	0	77	10	5	0	15	204	74	0	279
T1 2010	559	222	0	781	260	88	0	348	41	19	0	60	860	329	0	1.189
T2 2010	850	350	14	1.214	416	145	3	564	57	31	4	92	1.323	526	21	1.870
Moy. 2010	705	286	7	998	338	117	2	456	49	25	2	76	1.092	428	11	1.530

Depuis 2008, chaque trimestre, on enregistre une augmentation du nombre de compléments de reprise du travail pour atteindre 12 535 unités à la fin du 2ème trimestre 2010. Ce sont les 50-54 ans qui profitent le plus de cette mesure : en moyenne sur les 2 premiers trimestres de 2010 : 6 067 personnes contre 4 883 pour les 55-59 ans et 837 pour les 60 ans et +. C'est en Région flamande que la très grande part de ces compléments a été versée : 9 220 sur un total pour le pays de 11 786 (toujours en moyenne sur les 2 premiers trimestres de 2010).

En moyenne en 2008, on dénombrait 7 192 bénéficiaires de la prime, 9 029 en 2009 et finalement, 11 786 en moyenne sur les 2 premiers trimestres de 2010.

Le complément de reprise de travail non limité dans le temps a été introduit en premier et représente l'essentiel des compléments de reprise de travail. Néanmoins, le complément de reprise de travail limité dans le temps augmente également de trimestre en trimestre passant de 318 durant le 3ème trimestre 2009 à 1 870 durant le 2ème trimestre 2010.

	Permanents+Temporaires <i>Part de la région par rapport au total du pays</i>															
	50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 ans et +				Total			
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays
Moy. 2008	81%	16%	3%	100%	77%	19%	4%	100%	65%	29%	7%	100%	79%	18%	3%	100%
Moy. 2009	82%	15%	3%	100%	78%	18%	4%	100%	66%	27%	8%	100%	79%	17%	3%	100%
Moy. 2010	80%	17%	3%	100%	78%	19%	4%	100%	67%	26%	8%	100%	78%	18%	3%	100%

En 2010, on retrouve 78 % des compléments de reprise de travail en Région flamande, 18 % en Région wallonne et seulement 3 % à Bruxelles. Ces proportions restent stables depuis 2008. Par sous-classe d'âge, on constate une augmentation de ces parts en Région wallonne et de Bruxelles-Capitale au fur et à mesure que l'on monte dans les sous-classes d'âge. Néanmoins, la Région flamande demeure très prépondérante aussi dans chacune de ces sous-classes d'âge.

	Permanents+Temporaires <i>Part de la région par sous-classe d'âge dans le pays</i>															
	50 - 54 ans				55 - 59 ans				60 ans et +							
	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Pays				
Moy. 2008	57%	49%	43%	55%	38%	42%	45%	39%	5%	9%	12%	6%				
Moy. 2009	54%	47%	39%	52%	41%	43%	46%	41%	6%	10%	15%	7%				
Moy. 2010	53%	48%	39%	51%	41%	42%	45%	41%	6%	10%	16%	7%				

Dans le pays, en 2010, les compléments pour reprise de travail se retrouvent majoritairement (51 %) dans la sous-classe des 50-54 ans. Les 55-59 ans y représentent 41 % et les 60 et + : 7 %. Par rapport à cette ventilation dans le pays, les 50-54 ans sont surreprésentés en Région flamande et les 60 ans et + y sont sous-représentés. En Région wallonne, les classes d'âge supérieures sont mieux représentées qu'en Région flamande mais c'est surtout à Bruxelles qu'elles constituent une part sensiblement plus importante. En effet, en moyenne pour les 2 premiers trimestres de 2010, en Région flamande, la part des 50-54 ans est la plus forte avec 53 % contre 48 % en Région wallonne et 39 à Bruxelles. La part des 55-59 ans est proche en Région flamande et en Région wallonne (respectivement 41 et 42 %) et supérieure à Bruxelles (45 %). La classe d'âge supérieure des 60 ans et + est relativement plus présente à Bruxelles : 16 % contre 10 en Région wallonne et seulement 6 en Région flamande.

9 Quelques conclusions en bref

- En 2000, on enregistrait déjà quelque 344 046 allocataires de 50 ans et +. En 2009, ce chiffre a augmenté de plus de 53 % pour atteindre pas moins de 527 340 unités alors que le total des allocataires ne progressait « que » de 36,5 % durant le même laps de temps. En 2009, la part des 50 ans et plus a augmenté de 4 points pour cent par rapport à 2000 pour atteindre 40 % du total des allocataires. La Région flamande compte en 2009 la part la plus importante de 50 ans et plus (46 % ou 5 points pourcent de plus qu'en 2000), la Région wallonne passe de 29 % en 2000 à 35 % en 2009 (plus 6 points pourcent). La Région de Bruxelles-Capitale fait exception en régressant d'un point pour cent (de 31 % à 30 %).
- La part relative de chaque région dans le total des allocataires de 50 ans et + du pays a peu varié entre 2000 et 2009. La Région flamande reste nettement prédominante avec ses 61 % contre 32 % pour la Wallonie et seulement 7 % à Bruxelles.
- A contrario de la répartition par région, la répartition par genre a fortement évolué. En effet, notamment du fait du recul de l'âge de la pension des femmes, ces dernières ont vu leur importance croître considérablement en 2009 par rapport à 2000. Les femmes étaient 122 058 en 2000 et sont 230 866 en 2009 ; soit, un accroissement de 89 %. Les hommes ont crû aussi mais moins nettement : de 221 988 en 2000 à 296 474 en 2009 (+ 34 %).
- Lorsqu'on compare 2009 à 2000, du fait principalement des évolutions réglementaires, les « statuts » des 50 ans et + ont été bouleversés. En 2000, les dispenses passives et les prépensions représentaient près des $\frac{3}{4}$ des allocataires. Dans le pays, les 50 ans et plus qui étaient encore demandeurs d'emploi ou en interruption de carrière ne représentaient que respectivement 10 et 9 %. En 2009, cette répartition est fondamentalement différente . En 2009, la part des demandeurs d'emploi et celle des interrompants de carrière ont sérieusement augmenté alors que celle des prépensionnés et des dispenses passives ont régressé. Chacun de ces statuts représente environ 20 % du total. A épingler, la Région de Bruxelles-Capitale qui compte toujours la part la plus importante de dispenses passives (26 % contre 18 % en moyenne pour le pays). C'est, toutefois, nettement moins qu'en 2000 (55 %). De plus, si l'on cumule dispenses passives et prépensions pour constituer le groupe des « allocataires inactifs », on remarque que les différences entre régions sont très largement estompées du fait de la faible part relative des prépensionnés à Bruxelles. Cette région se démarque le plus, en 2009, par l'importance de la part de ses demandeurs d'emploi : 40 % pour une moyenne nationale de 22. Les différences régionales sont d'ailleurs considérables pour ce statut : 40 % pour la Région de Bruxelles-Capitale contre seulement 16 % pour la Région flamande et 30 % pour la Région wallonne. En 2009 comme en 2000, les prépensionnés et les interrompants de carrière restent nettement en dessous de la moyenne nationale dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- En 2000, la moitié des femmes de 50 ans et + bénéficiait d'une dispense passive et 46 % des hommes de 50 ans et + d'une prépension. En 2009, il ne restait plus que 20 % des femmes de 50 ans et + bénéficiaires d'une dispense passive et 30 % d'hommes de 50 ans et + d'une prépension. Le glissement s'est produit pour les 2 genres vers le statut de demandeur d'emploi et vers celui d'interrompant de carrière. Les femmes ont davantage recours que les hommes à l'interruption de carrière et au crédit-temps. En Région flamande, en 2009, 33 % des allocataires femmes sont des interrompantes de carrière pour 27 % en Région wallonne. Les hommes voient leurs pourcentages quintupler par rapport à 2000 pour atteindre 23 % en Région flamande et 15 % en Région wallonne. De 2000 à 2009, la part du chômage temporaire chez les hommes passe de 6 à 12 % en Région flamande et de 5 à 11 % en Région wallonne. En 2009, la Région de Bruxelles-Capitale se distingue des 2 autres par son pourcentage important de dispensés : 25 % pour les femmes et 27 pour les hommes ; par une part moins importante d'interrompants de carrière (19 % pour les femmes et 10 pour les hommes) et de prépensionnés (13 % pour les hommes et 9 % pour les femmes) mais surtout par une part plus importante que les 2 autres régions de demandeurs d'emploi : 40 % pour les 2 genres.
- En 2009, ce n'est plus la sous-classe des 60 ans et + qui est la plus nombreuse mais celle des 55-59 ans (37 % contre 34 pour les 60 ans et +). Alors que la classe des 60 ans et + a vu sa part sérieusement diminuer, celle des 2 autres a augmenté. En 2009, la part des prépensionnés et celle des dispenses passives augmentent au fur et à mesure que l'on avance dans les classes d'âge. Dans la classe des 60 ans et +, la prépension représente 50 % du total des allocataires de 60 ans et +. En 2000, cette part atteignait les 68 %.

- L'interruption de carrière a crû de plus de 50 % en 2009 par rapport à 2000. Si on rajoute les congés thématiques ainsi que le crédit-temps (introduit en 2002), on enregistre plus de 4 fois plus d'interrompants en 2009 qu'en 2000. Hors inflation, entre 2000 et 2009, les montants alloués à l'interruption de carrière (classique, crédit temps et congés thématiques) ont été multipliés par 2,33 alors que les unités physiques le sont par 2,65. Cette différence peut s'expliquer par une diminution de l'interruption de carrière complète et un certain glissement de l'interruption mi-temps vers la réduction d'un cinquième temps
- Depuis 2008, chaque trimestre, on enregistre une augmentation du nombre de compléments de reprise du travail pour atteindre 12 535 unités à la fin du 2ème trimestre 2010. Ce sont les 50-54 ans qui profitent le plus de cette mesure : en moyenne sur les 2 premiers trimestres de 2010 : 6 067 personnes contre 4 883 pour les 55-59 ans et 837 pour les 60 ans et +. C'est en Région flamande que la très grande part de ces compléments ont été versés : 9 220 sur un total pour le pays de 11 786 (toujours en moyenne sur les 2 premiers trimestres de 2010). En 2010, on retrouve 78 % des compléments de reprise de travail en Région flamande, 18 % en Région wallonne et seulement 3 % à Bruxelles.